



AVIS PUBLIC

Règlements 224-05-2023, 225-17-2023, 227-04-2023 et 258-14-2023

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 20 février 2023, adoptait les règlements suivants :

- **224-05-2023** amendant le *Règlement de construction 224-2008*
- **225-17-2023** amendant le *Règlement sur les PIIA 225-2008*
- **227-04-2023** amendant le *Règlement de conditions de délivrance des permis 227-2008*
- **258-14-2023** amendant le *Règlement d'administration 258-2009*

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité pour ces règlements en date du 17 mars 2023.

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Une version sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 27 mars 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA